



2018/2161(INI)

6.11.2018

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le rapport annuel sur les activités financières de la Banque européenne
d'investissement
(2018/2161(INI))

Rapporteure pour avis (*): Eider Gardiazabal Rubial

(*) Commission associée – article 54 du règlement intérieur

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. insiste sur le fait que le rôle économique renforcé du groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI), l'augmentation de sa capacité d'investissement et l'utilisation du budget de l'Union pour garantir ses opérations doivent aller de pair avec une transparence et une responsabilité accrues; rappelle que les mêmes principes de responsabilité et de transparence doivent s'appliquer aux organes de l'Union qui ne sont pas financés par le budget de cette dernière, comme l'a rappelé la Cour des comptes européenne en 2018;
2. demande un renforcement urgent des compétences du Parlement dans l'orientation stratégique et les politiques de la BEI afin d'assurer un contrôle démocratique des investissements, nécessaire de toute urgence;
3. salue la contribution du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) à la résolution de défaillances du marché en remédiant aux lacunes du marché et en mobilisant des investissements privés;
4. prend acte que la mise en œuvre du volet «PME» du FEIS a permis de garantir un déploiement rapide des financements aux PME et aux entreprises à capitalisation moyenne; souligne qu'il importe de renforcer le soutien de la BEI aux PME et aux entreprises à capitalisation moyenne en donnant aux bénéficiaires des informations plus claires sur la manière d'accéder au financement;
5. invite la BEI à continuer de renforcer son travail avec les banques et institutions nationales de développement afin de faire mieux connaître son action et de développer davantage les activités de conseil et d'assistance technique à l'appui d'une répartition géographique équilibrée du FEIS à long terme; invite les bureaux locaux de la BEI à étendre leur action aux partenaires locaux afin de promouvoir le FEIS; souligne qu'il importe d'assurer une meilleure répartition géographique et sectorielle des activités de prêt de la BEI sans compromettre la qualité élevée des projets;
6. souligne, à propos des banques et institutions nationales de développement, qu'il importe de repenser leur lien avec la BEI, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et les banques de développement, afin d'assurer la cohérence entre leurs mandats respectifs, d'une part, et de renforcer leur coopération avec la Commission, la BEI et les autorités nationales, régionales et locales, afin de créer davantage de synergies entre les Fonds ESI et les instruments financiers et les prêts de la BEI, de réduire les charges administratives, simplifier les procédures, renforcer les capacités administratives, stimuler le développement territorial et la cohésion et améliorer la visibilité des Fonds ESI et des financements de la BEI;
7. invite la BEI à concentrer ses investissements sur un plus grand nombre de projets transfrontaliers, notamment à la lumière des nouvelles priorités du règlement FEIS révisé; souligne que le fait qu'un projet associe deux États membres ou plus est

considéré comme un indicateur fiable du respect du principe d'additionnalité, mais que les projets de ce type rencontrent des difficultés pour attirer des financements, raison pour laquelle ils devraient constituer une nouvelle cible pour les activités de prêt de la BEI;

8. insiste sur le rôle clé que la BEI devrait jouer pour stimuler les investissements les plus efficaces en termes de création d'emplois; invite en outre la BEI à fournir des informations détaillées à ce sujet et à se concentrer sur les emplois durables de qualité;
9. indique une nouvelle fois que des activités de la BEI sont nécessaires pour combler le déficit d'investissement des secteurs public et privé qui s'est creusé en Europe depuis la crise économique et financière; rappelle dès lors à la BEI son rôle de force anticyclique pour relancer les investissements;
10. se félicite du développement de plateformes régionales d'investissement afin de combler les lacunes du marché et de répondre aux besoins propres à chaque pays;
11. souligne une nouvelle fois la nécessité de réduire l'inégalité dans la répartition géographique des financements de la BEI, dont 70 % ont été alloués à six États membres en 2017, alors que l'un des objectifs de la banque est la cohésion économique et sociale de l'Union; demande au contraire une répartition géographique dynamique, équitable et transparente des projets et de l'investissement entre les États membres, en accordant une attention particulière aux régions moins développées;
12. attend de la BEI qu'elle adapte ses politiques internes afin de tenir compte du cadre juridique nouvellement adopté pour lutter contre l'évasion fiscale, en plus de la fraude fiscale, conformément à la communication de la Commission du 21 mars 2018 sur de nouvelles exigences visant à lutter contre l'évasion fiscale dans la législation de l'Union régissant notamment les opérations de financement et d'investissement (C(2018)1756);
13. souligne que les actionnaires de la BEI devraient veiller à ce que celle-ci puisse maintenir sa capacité d'investissement et son niveau de prêt actuels, quel que soit l'accord final que l'Union aura conclu avec le Royaume-Uni;
14. se félicite que la BEI ait atteint son objectif de 25 % de financement en faveur du climat; constate avec inquiétude que la Commission, en revanche, n'a pas atteint l'objectif de 20 %;
15. invite la BEI à renforcer ses efforts en vue de fournir des financements à l'échelle mondiale, en diversifiant ses investissements en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, qui exigent une portée plus large que la portée nationale et s'étendent aux différentes régions, unités administratives et petites entreprises, et à renoncer à financer des projets présentant des risques graves pour l'environnement et les ressources naturelles;
16. se félicite de la création de l'initiative «Financement intelligent pour bâtiments intelligents», qui vise à inciter davantage les investisseurs privés à investir dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, grâce à l'utilisation intelligente des subventions de l'Union en tant que garantie; se félicite que la BEI ait récemment commencé à investir dans le logement social;

17. note toutefois que selon le rapport du groupe de travail de haut niveau sur les investissements dans l'infrastructure sociale, seuls 4 % des financements approuvés du FEIS soutiennent des projets d'infrastructures sociales dans l'Union;
18. souligne l'importance des évaluations ex ante et ex post des répercussions concrètes sur le plan économique, social et environnemental et de l'impact macroéconomique général, en permettant au Parlement européen d'accéder pleinement à ces informations;
19. se félicite que le Parlement puisse à présent obtenir sur demande les fiches de mesure des résultats pour les projets d'investissement couverts par la garantie de l'Union;
20. encourage la BEI à optimiser l'utilisation de tous les instruments disponibles et leurs retombées sur le terrain afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration;
21. insiste sur le fait que les normes sur les intermédiaires financiers devraient être plus ambitieuses et que la BEI doit examiner attentivement la coopération avec les établissements qui affichent des résultats négatifs en termes de transparence, de fraude, de corruption et d'incidences environnementales et sociales;
22. encourage la coopération de la BEI avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et les autorités nationales afin de prévenir la fraude et le blanchiment de capitaux;
23. appelle à renforcer la surveillance et la communication d'informations sur les opérations intermédiées effectuées par des banques commerciales et des établissements financiers similaires;
24. souligne l'importance des activités de financement de la BEI dans les pays du voisinage oriental de l'Union; demande à la BEI d'augmenter les prêts destinés au voisinage oriental afin de soutenir les investissements dans les pays qui mettent en œuvre des accords d'association avec l'Union;
25. invite une nouvelle fois instamment le groupe BEI à adopter la révision de sa politique de dénonciation des dysfonctionnements dans un avenir proche et à faire de la révision actuelle de son mécanisme de traitement des plaintes l'occasion de renforcer sa légitimité, son accessibilité, sa prévisibilité, son équité et sa transparence.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	5.11.2018
Résultat du vote final	+: 24 -: 4 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Jean Arthuis, Reimer Böge, Lefteris Christoforou, Gérard Deprez, André Elissen, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Ingeborg Gräßle, Monika Hohlmeier, John Howarth, Bernd Kölmel, Zbigniew Kuźmiuk, Vladimír Maňka, Jan Olbrycht, Paul Rübig, Eleftherios Synadinos, Indrek Tarand, Isabelle Thomas, Inese Vaidere, Daniele Viotti, Tiemo Wölken, Marco Zanni
Suppléants présents au moment du vote final	Karine Gloanec Maurin, Alain Lamassoure, Janusz Lewandowski, Ivana Maletić, Andrey Novakov, Marco Valli
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Michael Detjen, Stefan Gehrold

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

24	+
ALDE	Jean Arthuis, Gérard Deprez
PPE	Reimer Böge, Lefteris Christoforou, José Manuel Fernandes, Stefan Gehroid, Ingeborg Gräßle, Monika Hohlmeier, Alain Lamassoure, Janusz Lewandowski, Ivana Maletić, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Paul Rübig, Inese Vaidere
S&D	Michael Detjen, Eider Gardiazabal Rubial, Karine Gloanec Maurin, John Howarth, Vladimír Maňka, Isabelle Thomas, Daniele Viotti, Tiemo Wölken
VERTS/ALE	Indrek Tarand

4	-
ECR	Bernd Kölmel, Zbigniew Kuźmiuk
ENF	André Elissen
NI	Eleftherios Synadinos

2	0
EFDD	Marco Valli
ENF	Marco Zanni

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention